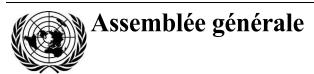
Nations Unies A/c.1/76/1



Distr. générale 17 septembre 2021 Français

Original: anglais

Soixante-seizième session Première Commission

Questions renvoyées à la Première Commission

Note du Secrétariat

- 1. À la 2^e séance plénière de sa soixante-seizième session, tenue le 17 septembre 2021, l'Assemblée générale a pris des décisions relatives à la répartition des questions inscrites à l'ordre du jour (voir A/76/252), notamment les questions renvoyées à la Première Commission (voir annexe).
- 2. L'attention de la Commission est appelée sur les parties pertinentes des sections III et IV du rapport du Bureau (A/76/250) concernant l'ordre du jour des grandes commissions et sur les recommandations relatives à l'organisation de la session figurant à la section II de ce rapport. Ces recommandations ont également été approuvées par l'Assemblée générale à sa 2° séance plénière.



170921

Annexe

Questions renvoyées à la Première Commission

1. Élection des bureaux des grandes commissions [point 5].

G. Désarmement

- 2. Réduction des budgets militaires [point 92].
- 3. Application de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix [point 93].
- 4. Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique [point 94].
- 5. Progrès de l'informatique et des télécommunications et sécurité internationale [point 95].
- 6. Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient [point 96].
- 7. Conclusion d'arrangements internationaux efficaces visant à garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes [point 97].
- 8. Prévention d'une course aux armements dans l'espace [point 98] :
 - a) Prévention d'une course aux armements dans l'espace;
 - b) Non-déploiement d'armes dans l'espace en premier ;
 - c) Nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace ;
 - d) Réduire les menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable.
- 9. Rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale et du désarmement [point 99].
- 10. Désarmement général et complet [point 100] :
 - a) Traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires ;
 - b) Désarmement nucléaire;
 - c) Notification des essais nucléaires;
 - d) Relation entre le désarmement et le développement ;
 - e) Interdiction de déverser des déchets radioactifs ;
 - f) Désarmement régional;
 - g) Maîtrise des armes classiques aux niveaux régional et sous-régional ;
 - h) Convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement ;
 - i) Hémisphère Sud et zones adjacentes exempts d'armes nucléaires ;
 - j) Respect des normes environnementales dans l'élaboration et l'application des accords de désarmement et de maîtrise des armements ;

2/4 21-13000

- k) Suite donnée à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires ;
- Application de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction;
- m) Mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction :
- n) Assistance aux États pour l'arrêt de la circulation illicite et la collecte des armes légères et de petit calibre ;
- o) Réduction du danger nucléaire;
- p) Le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects ;
- q) Vers un monde exempt d'armes nucléaires : accélération de la mise en œuvre des engagements en matière de désarmement nucléaire ;
- r) Promotion du multilatéralisme dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération ;
- s) Mesures visant à empêcher les terroristes d'acquérir des armes de destruction massive;
- t) Adoption de mesures de confiance à l'échelon régional et sous-régional ;
- u) Problèmes découlant de l'accumulation de stocks de munitions classiques en surplus ;
- v) Mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales ;
- Suivi des obligations en matière de désarmement nucléaire contractées à l'issue des conférences des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargées d'examiner le Traité en 1995, en 2000 et en 2010;
- x) Traité sur le commerce des armes ;
- y) Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est (Traité de Bangkok);
- z) Modes d'action conjoints et dialogue tourné vers l'avenir pour l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires ;
- aa) Respect des accords et obligations en matière de non-prolifération, de limitation des armements et de désarmement ;
- bb) Suivi de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire de 2013 ;
- cc) Lutter contre la menace que représentent les engins explosifs improvisés ;
- dd) Conséquences humanitaires des armes nucléaires ;
- ee) Impératifs éthiques pour un monde exempt d'armes nucléaires ;
- ff) Application de la Convention sur les armes à sous-munitions ;
- gg) Déclaration universelle sur l'édification d'un monde exempt d'armes nucléaires :
- hh) Vérification du désarmement nucléaire;

3/4

- ii) Traité sur l'interdiction des armes nucléaires ;
- jj) Jeunes, désarmement et non-prolifération.
- 11. Examen et application du Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale [point 101] :
 - a) Convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires ;
 - b) Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique ;
 - c) Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes ;
 - d) Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique ;
 - e) Mesures de confiance à l'échelon régional : activités du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale :
 - f) Centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement.
- 12. Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire [point 102] :
 - a) Rapport de la Conférence du désarmement ;
 - b) Rapport de la Commission du désarmement.
- 13. Le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient [point 103].
- 14. Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination [point 104].
- 15. Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée [point 105].
- 16. Traité d'interdiction complète des essais nucléaires [point 106].
- 17. Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction [point 107].

I. Questions d'organisation, questions administratives et autres questions

- 18. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale [point 122].
- 19. Planification des programmes [point 139].

4/4 21-13000